

ALGER 16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

Edition N°1470 du Dimanche 8 Mars 2026 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

ACTUALITE
SPORTS
SANTÉ
RÉGIONS
CULTURE
PUBLICITE

alger16 le quotidien

SCAN ME



PROJET SOUTH2 CORRIDOR



**L'ALGÉRIE SE POSITIONNE
COMME HUB RÉGIONAL
DE L'HYDROGÈNE VERT**

P. 7



Horaires de l'iftar
et l'imsak à Alger
et ses environs

Ramadanijale en page 11

COUPE DU MONDE DE GYMNASTIQUE

**KAYLIA NEMOUR
DÉCROCHE L'OR
À BAKOU**

La gymnaste algérienne Kaylia Nemour a remporté, hier, la médaille d'or, lors de la deuxième étape de la Coupe du monde de gymnastique artistique féminine, disputée à Bakou, en Azerbaïdjan. La championne olympique a dominé la compétition en décrochant la première place avec un total de 15,233 points.



P. 15

MESSAGE DU CHEF DE L'ÉTAT À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

«L'ALGÉRIE EST FIÈRE DE VOUS»

En Algérie, le 8 Mars a progressivement dépassé son caractère symbolique et protocolaire. Sous l'impulsion des réformes engagées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, cette date est devenue un moment d'évaluation des progrès réalisés dans l'autonomisation des femmes et dans la consolidation de leur citoyenneté active.

ELLES ONT RÉPONDU À ALGER 16 :

RANEM FELLA. AVOCATE ET NOTAIRE :

**«LA FEMME N'EST PAS SEULEMENT
UNE PERSONNE, ELLE REPRÉSENTE
UNE ENTITÉ COMPLÈTE»**

Par Cheklat Meriem

D^r KAMILA BOURIR. DERMATOLOGUE ET CRÉATRICE DE CONTENU :

**«AUJOURD'HUI,
LES FEMMES SONT PRÉSENTES
DANS TOUS LES SECTEURS»**

Par Amira Benhizia

Pp. 3, 4, 5 et 6

saviez-vous

L'ONDA ET L'ONCI SIGNENT UNE CONVENTION DE COOPÉRATION

Une convention sur l'autorisation de communication des œuvres au public a été signée, mercredi dernier à Alger, entre l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA) et l'Office national de la culture et de l'information (ONCI), dans le cadre du renforcement de la coopération institutionnelle et de l'ancrage de la culture du respect de la propriété littéraire et artistique, indique l'ONDA dans un communiqué. La signature de la convention par le directeur général de l'ONDA, Samir Thaalbi, et le directeur général de l'ONCI, Abdallah Bouguendoura, s'est déroulée en présence de cadres des deux institutions.

Cette convention tend à "permettre à l'ONCI d'exploiter les œuvres protégées inscrites dans le répertoire de l'ONCI dans le cadre de l'organisation

des spectacles artistiques et des différentes manifestations culturelles, suivant des conditions légales claires", précise la même source.

La convention prévoit notamment "la détermination du champs de l'exploitation autorisée, la détermination de la durée d'exploitation, la définition de la nature des utilisations autorisées, ainsi que la fixation des redevances ou des recettes dues en contrepartie de cette exploitation". Cette démarche s'inscrit dans la mise en place d'un cadre juridique organisé, garantissant l'exploitation légale des œuvres protégées et renforçant la culture du respect de la législation en vigueur, à même de soutenir les droits d'auteur et des droits voisins, et au service de la création nationale, conclut le communiqué.



ACQUISITION DE 15 AMBULANCES POUR RENFORCER LE SECTEUR DE LA SANTÉ À GHARDAÏA

Le secteur de la santé à Gharadaïa a été renforcé par l'acquisition de 15 ambulances médicalisées dans le cadre des efforts visant à améliorer la qualité des prestations sanitaires, a-t-on appris vendredi dernier de la Direction locale de la santé et de la population (DSP).



Ce matériel roulant, dont la réception s'est déroulée en présence des autorités locales, sera réparti entre différentes structures de santé à travers la wilaya, a indiqué le directeur du secteur, Slimane Hidjazi.

Il s'agit de cinq ambulances qui seront affectées à l'Etablissement public de santé de proximité (EPSP) au profit de ses polycliniques, à savoir celles d'Oued Nechou, Bouhroua, El-Atteuf, Beni-Izguen et Theniet El-Makhzene, a-t-il expliqué.

En outre, l'Etablissement hospitalier spécialisé mère et enfant Kadi-Bakir de Gharadaïa, l'Etablissement public hospitalier (EPH) de Metlili et l'EPSP de Guerrara recevront chacun deux ambulances, tandis que l'EPSP de Metlili bénéficiera de trois ambulances et celui de Berriane d'une seule, selon le directeur du secteur.

Ce quota d'ambulances permettra de renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence et d'évacuation sanitaire dans des conditions appropriées, en sus d'une prise en charge rapide des blessés lors d'accidents ou de catastrophes, ce qui multiplie les chances de sauver des vies, a-t-on ajouté de même source.

ANIRA SANCTION PÉCUNIAIRE INFLIGÉE À ECHOROUK TV

Selon un communiqué de l'Autorité nationale indépendante de régulation audiovisuelle (ANIRA) publié vendredi dernier, la chaîne de télévision Echrouk TV a été sanctionnée d'une amende pour avoir enfreint la durée autorisée de diffusion des publicités télévisées.

« En exerçant ses pouvoirs légaux en matière de contrôle de l'activité audiovisuelle, l'ANIRA a envoyé une mise en demeure aux chaînes de télévision concernées, leur ordonnant de respecter les règles légales et réglementaires liées à la publicité audiovisuelle. Elles ont un délai de 72 heures à partir de la date à laquelle la décision de l'ANIRA a été notifiée, conformément aux termes de l'article 74 de la loi 23-20 concernant l'activité audiovisuelle », indique le communiqué.

« Suite à une analyse du contenu diffusé sur les chaînes de télévision pendant la période de mise en demeure, l'Autorité a remarqué que les chaînes concernées ont commencé à se conformer aux règles concernant le temps dédié à la diffusion des



publicités télévisées, en accord avec les prescriptions légales et les résolutions de l'Autorité », précise la même source. Cependant, l'ANIRA a observé que la chaîne Echrouk TV persiste à dépasser le temps prévu pour la diffusion des publicités et maintient cette pratique de manière significative, en contravention avec les dispositions mentionnées précédemment, malgré l'avertissement qui lui a été donné.

Dans le respect des dispositions de l'article 76 de la loi 23-20 mentionnée précédemment, l'Autorité a pris la décision d'imposer une amende à la chaîne en question pour non-conformité avec les clauses des

articles 58 à 62 du décret exécutif 24-250 qui établit les termes du cahier des charges général pour les services de communication audiovisuelle.

L'Autorité met aussi en garde la chaîne concernée, déclarant

que « si le non-respect des conditions de l'avis préalable persiste à l'avenir, une suspension totale ou partielle des programmes liés à l'infraction pourrait être imposée, conformément aux clauses de l'article 77 de la loi 23-20 relative à l'activité audiovisuelle », conclut le communiqué. À travers cette décision, l'Autorité de régulation souligne que le respect strict des règles encadrant la publicité télévisée demeure une condition essentielle pour garantir une concurrence loyale entre les chaînes et protéger les téléspectateurs contre toute dérive commerciale excessive.

Amira Benhizia

PRODUITS AGRICOLES UNE CONVENTION ENTRE LA CNMA ET L'ANEXAL POUR PROMOUVOIR LES EXPORTATIONS

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) et l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL) ont signé une convention de partenariat stratégique visant à promouvoir l'exportation des produits agricoles et à accompagner les producteurs nationaux vers les marchés internationaux, a indiqué jeudi dernier la CNMA dans un communiqué.

Signée mercredi dernier au siège de la CNMA, cette convention s'inscrit dans une démarche de soutien à la diversification économique, en faisant de l'agriculture et de l'agro-industrie des leviers de création de valeur et de croissance, précise la même source. A travers cet accord, la CNMA entend

encourager les agriculteurs à intégrer la dimension export dans leurs stratégies de développement, en élargissant leurs débouchés commerciaux et en améliorant les standards de production, notamment en matière de qualité, de traçabilité et de conformité aux exigences des marchés extérieurs.

De son côté, l'ANEXAL mettra son expertise au service des producteurs et des opérateurs de l'agro-industrie pour les accompagner dans la compréhension des mécanismes du commerce international, des procédures réglementaires et des opportunités offertes par les marchés cibles, selon le communiqué. La convention prévoit la mise en place

d'un cadre structuré de collaboration réunissant producteurs agricoles, transformateurs et exportateurs dans une logique de chaîne de valeur visant à organiser l'offre nationale et à renforcer sa compétitivité et sa durabilité sur les marchés internationaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, un programme de rencontres et d'actions de sensibilisation sera déployé tout au long de l'année 2026. Des sessions d'information régionales seront organisées afin d'initier les agriculteurs aux enjeux de l'exportation et de promouvoir l'ouverture vers les marchés extérieurs.

QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

ALGER 16

N°RC : 16/00-0990467 B 15

Compte bancaire S G A n° 02100017113002183822

Edité par
sarl BMA.com
au capital 100.000 DA

Directrice de Publication
Mohamed Boussane Khadidja

Rédaction

M. B. Khadidja
Yacine O.
G. Salah Eddine
Lamia O.
Amine A.

O. M.
Djaffar Chibab
Chekhat Meriem
Abir Menassia
Amira Benhizia

Siège d'activité - ALGER 16
5, rue Sacré-Cœur, Alger-Centre
Tél. 020 10 23 68
Siège social sarl BMA.com
26, rue Mohamed-Layachi, Belouizdad
05 51 39 08 78 / 07 55 66 79 53
email : alger16bma@gmail.com

Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale
de communication, d'Édition
et de Publicité
Agence ANEP,
01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 020 05 20 51/
020 05 10 42

Fax : 020 05 11 48/020 05 13 45
020 05 13 77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION
Société d'impression
d'Alger
SIA (Centre)

MESSAGE DU CHEF DE L'ÉTAT À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

«L'ALGÉRIE EST FIÈRE DE VOUS»

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé hier un message aux femmes algériennes à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme coïncidant avec le 8 mars de chaque année.

« L'Algérie est fière de vous », a d'emblée le président affirmant que le pays « se dirige vers la consolidation du droit de la femme à une intégration totale dans la dynamique des transformations actuelles vers la construction de l'État moderne ». Et d'ajouter « en célébrant la Journée internationale de la femme en ce huitième (08) mars dans une Algérie nouvelle et victorieuse, partagez avec les femmes du monde la commémoration des luttes pour la libération de la femme... Car vous êtes dans ce pays bény les descendantes de résistantes... de martyrs... et de combattantes dont les parcours les ont élevées... et dont le souvenir s'étend à l'horizon comme symbole de l'esprit de sacrifice afin que la patrie puisse vivre ».

« Dignes héritières Fadhma N'soumer, Djamilia Bouhired, Zoubida Ould Kablia, Meriem Bouatora, Zoubida Ould Kablia, Meriem Bouatora, Djamilia Bouazza... »

« Vous êtes les dignes héritières de Fadhma N'soumer et Djamilia



Bouhired et les nombreuses bonnes femmes dont les noms ont préservé notre mémoire collective avec dignité... Zoubida Ould Kablia, Meriem Bouatora, Djamilia Bouazza, Houria Toubal, Djamilia Boupacha, Louisette Ighilahriz, Zahra Drif Bitat, ainsi que toutes les combattantes, résistantes et martyres et celles qui ont porté leur esprit national, martyres du devoir national, enseignantes, médecins, journalistes et femmes rurales qui ont patiemment et courageusement enduré les tragédies de l'extrémisme

et du terrorisme ».

Le président Tebboune a souligné que l'Algérie est un véritable État citoyen que « nous la construisons avec vous et grâce à vous par votre intégration dans tous les programmes que nous avons entrepris ».

« Grande présence au sein du gouvernement depuis l'indépendance »

Le président a rappelé dans ce sillage que l'Algérie a ouvert grandes les portes pour renforcer le rôle de la femme dans le projet national,

notamment en lui confiant les plus hautes responsabilités, fonctions et grades.

Aujourd'hui, a-t-il soutenu, « la femme algérienne enregistre la plus grande présence au sein du gouvernement depuis l'indépendance... et dans les assemblées élues... et les institutions constitutionnelles et les corps réglementaires... ainsi que dans tous les domaines d'activité économique, y compris l'entrepreneuriat féminin, les programmes familiaux productifs... et dans les secteurs de l'éducation nationale, de la justice et de la santé... Dans ce cadre, je n'ai cessé de manifester un vif souci de suivre nos orientations auprès du gouvernement, pour renforcer l'autonomisation des femmes et réaliser le principe de la parité consacré constitutionnellement ». Réalisations et préservation du patrimoine national

Pour conclure, le chef de l'Etat a tenu à exprimer sa « fierté » et sa « satisfaction face à ce que réalisent les filles de cette patrie bien-aimée dans divers domaines de créativité, d'innovation et d'excellence dans la pensée, la culture, l'art et le sport ». Des filles et femmes qui ont su préserver « notre patrimoine culturel, et des traditions de notre société authentique et ancestrale, que gardent les éducatrices et formatrices pour les générations montantes à l'école et dans le cadre de la famille algérienne ».

R. N.

INSCRITES AU REGISTRE DE COMMERCE AVEC UNE HAUSSE DE 37% DEPUIS FIN 2019

LA FEMME ALGÉRIENNE PARTICIPE À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU PAYS

La participation des femmes à l'activité économique se renforce en Algérie : le nombre de commerçantes inscrites au registre de commerce a progressé de 37% depuis la fin de l'année 2019, témoignant d'un essor significatif de l'entrepreneuriat féminin au cours des six dernières années.

Selon les statistiques recueillies par l'APS auprès du Centre national du registre du commerce (CNRC), le nombre de femmes commerçantes a atteint 218.486 à la première semaine de mars 2026, contre 159.807 au 31 décembre 2019. Parmi ces inscriptions, 194.443 concernent des personnes physiques, tandis que 24.043 concernent des personnes morales (gérantes d'entreprises), selon les mêmes données qui ne prennent pas en compte les professions libérales, les activités agricoles et les métiers traditionnels, régis par un cadre législatif spécifique. S'agissant des activités les plus exercées par les commerçantes personnes physiques, le bilan du CNRC précise que le commerce de détail alimentaire arrive en tête, avec 17,06 % de l'ensemble des activités, suivi par le commerce



de l'habillement, des bijoux et des cosmétiques (10,60 %). Les services liés à l'hébergement et à la restauration occupent la troisième position (7,04 %), tandis que le commerce de détail d'outils et fournitures pour les activités sportives et de divertissement, ainsi que les équipements de bureau et articles artistiques, représente 6,18 %.

Par ailleurs, les activités liées au transport et aux services annexes enregistrent une part de 6,03 %, et le commerce de détail de fournitures, d'équipements et d'articles d'ameublement domestique représente 4,22 % des activités exercées. Concernant les femmes inscrites en tant que personnes morales, les gérantes

d'entreprises actives dans la production, la fabrication ou la transformation liées aux matériaux de construction, aux travaux d'architecture, aux grands travaux publics et aux équipements thermiques industriels arrivent en tête (8,49 %). Elles sont suivies des bureaux d'études, de consultations et d'assistance (8,04 %), des activités culturelles et de divertissement, y compris médias et publicité (5,71 %), des services liés au transport et services annexes (4,87 %), de la location de structures et équipements à usage professionnel ou domestique (3,43 %), ainsi que de l'installation et la réparation d'équipements industriels et domestiques (2,97 %).

Le bilan du CNRC concernant la répartition des registres de commerce détenus par des femmes, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, montre une forte concentration dans les principaux pôles économiques et urbains du pays.

Alger se hisse ainsi en tête du classement avec 26.648 registres, représentant 12,2 % du total national, suivi d'Oran (14.267 registres, 6,5 %), Tizi Ouzou (8.713 registres, 4 %), Constantine (7.627 registres, 3,5 %), Blida (6.587 registres, 3 %) et Sidi Bel Abbès (6.483 registres, 3 %).

Globalement, les femmes représentent actuellement 9 % du nombre total des commerçants inscrits au CNRC, qui s'élève à 2.422.953 au début de ce mois de mars.

APS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES PAS D'AVENIR SANS ELLES

En Algérie, le 8 Mars a progressivement dépassé son caractère symbolique et protocolaire. Sous l'impulsion des réformes engagées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, cette date est devenue un moment d'évaluation des progrès réalisés dans l'autonomisation des femmes et dans la consolidation de leur citoyenneté active.

L'État considère désormais que la transformation de la société ne peut se réaliser sans la pleine participation des femmes. Ces dernières années, plusieurs mesures importantes ont été adoptées pour renforcer leurs droits dans le monde du travail et favoriser leur présence dans les espaces de décision et de gouvernance.

La révision constitutionnelle de 2020 a constitué un tournant majeur dans ce processus. Les droits des femmes ne relèvent plus seulement de principes juridiques généraux. Ils sont désormais inscrits dans la Constitution. Cette évolution garantit leur participation aux efforts de développement économique et politique, tout en protégeant leurs acquis contre toute remise en cause. Cette dynamique s'est appuyée sur une volonté politique affirmée. Le Président Tebboune a rappelé à plusieurs reprises que la compétence devait être l'unique critère d'accès aux responsabilités. Cette orientation a contribué à briser plusieurs « plafonds de verre » et à ouvrir de nouveaux espaces aux femmes dans la vie publique.

Aujourd'hui, les femmes algériennes occupent des postes stratégiques dans de nombreux secteurs. Elles exercent des fonctions de magistrats, de walis, de parlementaires et de responsables administratives. Leur présence est également forte dans les domaines de la santé, de l'enseignement supérieur, ainsi que dans les institutions sécuritaires et militaires. Cette évolution ne relève pas du hasard. Elle est le résultat de politiques publiques visant à lever les obstacles administratifs et sociaux qui limitaient la participation féminine. Elle s'accompagne aussi d'efforts pour renforcer la sécurité professionnelle des femmes et valoriser leur rôle dans la stabilité sociale et nationale.

Ainsi, l'expérience algérienne montre que l'émancipation des femmes constitue un facteur essentiel de modernisation et de développement.

JUSTICE SOCIALE DANS L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ

La volonté politique de l'État s'est également traduite par plusieurs décisions majeures touchant directement à la stabilité professionnelle et sociale des



femmes. Parmi les mesures les plus marquantes figure la décision d'intégrer de manière permanente les travailleuses sous contrat dans la fonction publique. Cette décision a été prise lors du Conseil des ministres du 12 mars 2023. Elle a mis fin à une longue période de précarité pour des milliers de femmes employées dans des secteurs essentiels, notamment l'éducation et la santé.

Cette mesure ne constitue pas seulement une régularisation administrative. Elle représente aussi une avancée sociale importante. Elle a permis à de nombreuses travailleuses de passer d'une situation d'incertitude professionnelle à une véritable stabilité économique et sociale. Cette stabilité a également eu un impact positif sur la qualité du travail dans des secteurs essentiels à la formation des générations futures et au fonctionnement du système de santé.

Les réformes ont également concerné les conditions de travail et la protection de la maternité. Lors du Conseil des ministres du 9 février 2025, le président de la République a ordonné l'extension du congé de maternité à cinq mois complets, contre quatorze semaines auparavant.

Cette décision marque une avancée notable dans la législation sociale algérienne. Elle rapproche le pays de plusieurs standards internationaux en matière de protection sociale.

Au-delà de l'aspect biologique, cette mesure vise à mieux concilier vie professionnelle et responsabilités familiales. Elle permet aux mères de disposer d'un temps suffisant pour récupérer après l'accouchement et s'occuper de leur enfant, sans compromettre leur carrière.

Dans leur ensemble, ces réformes traduisent une vision plus globale du rôle des femmes dans la société. Elles ne sont plus considérées uniquement comme une force de travail. Elles sont reconnues comme des actrices centrales de l'équilibre social et du développement national. À travers ces politiques, l'Algérie

L'Algérie ne se contente pas de proclamer des droits de la femme sur le papier : elle met la femme au cœur de son projet de nation. De la gouvernance à l'entrepreneuriat, de la protection sociale à la lutte contre la violence, la femme algérienne devient un levier stratégique de modernité et de prospérité.

affirme que le progrès économique et la justice sociale passent aussi par la promotion du rôle des femmes et par la protection de leurs droits dans tous les domaines de la vie publique.

"ZÉRO TOLÉRANCE" ENVERS LA VIOLENCE...

Par ailleurs, l'État algérien place la protection des femmes victimes de violence au sommet de ses priorités souveraines en adoptant une stratégie nationale globale qui combine une répression légale stricte et un soutien social spécialisé. Cette volonté s'est concrétisée par le renforcement du cadre législatif pour poursuivre les coupables et faciliter l'accès des victimes aux services de justice, parallèlement à la création de structures d'accueil modernes garantissant un accompagnement psychologique et juridique.

Cela reflète un engagement présidentiel ferme à éradiquer toutes les formes de discrimination et à renforcer la protection complète garantie par la Constitution, une démarche largement saluée par les experts en droit et la société civile comme un message clair que "le temps de la tolérance envers la violence est révolu". L'Algérie ne s'est pas contentée de l'aspect protecteur, mais a fait de l'indépendance économique des femmes un moteur essentiel des réformes en cours, en soutenant institutionnellement l'entrepreneuriat féminin à travers des mécanismes de financement innovants.

Les chiffres officiels soulignent la vitalité de ce rôle avec 61 % des commerçantes dans la tranche d'âge active (30-49 ans).

Cet élan est encadré par l'Agence nationale de soutien et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) depuis sa restructuration en 2020, jouant un rôle central dans l'autonomisation des femmes pour créer leurs propres projets dans des secteurs stratégiques tels que le numérique et l'agriculture moderne. Cela les transforme d'une simple main-d'œuvre en un acteur principal du tissu économique national et un contributeur efficace au développement local, garantissant ainsi l'élimination de tous les obstacles structurels qui entravent leurs ambitions professionnelles et leur indépendance financière.

Cette dynamique globale montre que l'Algérie ne se contente pas de proclamer des droits sur le papier : elle met la femme au cœur de son projet de nation. De la gouvernance à l'entrepreneuriat, de la protection sociale à la lutte contre la violence, la femme algérienne devient un levier stratégique de modernité et de prospérité. La « Nouvelle Algérie » ne peut avancer sans elle, et chaque réforme, chaque mesure prise pour son autonomisation et sa sécurité confirme que l'avenir du pays se construit avec elles, et non sans elles.

Abir Menasria

RANEM FELLA. AVOCATE, NOTAIRE ET ANCIENNE CADRE SUPÉRIEURE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET À LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE, À ALGER 16 :

«LA FEMME N'EST PAS SEULEMENT UNE PERSONNE, ELLE REPRÉSENTE UNE ENTITÉ COMPLÈTE»

ENTRETIEN RÉALISÉ
PAR CHEKLAT MERIEM

Alger 16 : Que représente pour vous la Journée internationale des droits des femmes, en tant qu'avocate et notaire ?
Ranem Fella : La Journée internationale des droits des femmes, célébrée le 8 mars, a pour la femme avocate ou notaire une signification très profonde, car elle reflète son rôle et ses missions dans la protection des droits des femmes de manière générale, ainsi que dans la consécration des principes de la justice notariale et protectrice dans le droit. Pour l'avocate, on peut dire que cette journée représente un symbole de son engagement permanent pour la protection globale des droits des femmes, aussi bien au niveau interne qu'au niveau externe. Quant à la notaire, elle représente également la consécration du principe de justice pour la femme, ainsi que la protection et la préservation de ses droits.

Comment évaluez-vous l'évolution de la place de la femme dans le secteur de la justice en Algérie ?

Le rôle de la femme dans le secteur de la justice est considérable au sens plein du terme. La femme y occupe aujourd'hui plusieurs fonctions, allant d'officier de justice jusqu'au poste de juge. Nous constatons que des magistrates occupent des postes de présidentes de tribunaux, ainsi que de présidentes de cours. Dans le passé, la fonction de président de cour était presque exclusivement réservée aux hommes. Cependant, ces dernières années, plusieurs magistrates ont accédé à ces postes, ainsi qu'à des fonctions de conseillères à la Cour suprême, de présidentes de chambres et de conseillères au niveau des cours de justice, jusqu'au poste de présidente de la Cour constitutionnelle qui a été récemment occupé par une femme. Cela démontre que le rôle de la femme dans le secteur de la justice a connu une évolution notable. Nous constatons également la présence d'un nombre très important de femmes magistrates et de greffières dans ce domaine. La femme a clairement démontré ses compétences et affirmé sa place dans ce secteur, notamment dans les chambres liées au droit de la famille ou à l'état civil, où les femmes sont très présentes et très avancées dans ce domaine.

Avez-vous rencontré des défis particuliers en tant que femme au début de votre carrière professionnelle ?

Je pense qu'il n'existe aucune femme qui débute sa carrière professionnelle sans rencontrer des défis. L'entrée de la femme dans le monde du travail, même dans un contexte aujourd'hui très évolué, reste parfois accompagnée de certaines difficultés. Lorsqu'une femme accède à un poste grâce à ses compétences et cherche à exercer des responsabilités et à prouver sa valeur, elle rencontre inévitablement des défis. Cependant, avec la persévérance, l'amour du travail, la coopération avec ses collègues et la détermination à s'affirmer dans son parcours professionnel, ces défis peuvent disparaître. Selon mon expérience, ces défis restent surmontables pour la femme qui souhaite réussir. Ils ressemblent finalement aux défis que nous rencontrons dans notre vie quotidienne, que ce soit dans la famille, dans la gestion du foyer, avec les enfants ou avec le conjoint. Les défis existent dans tous les aspects de la vie, et le travail ne fait pas exception. Ils restent néanmoins naturels et peuvent être surmontés.

Quelles sont les principales questions liées aux droits des femmes auxquelles vous avez été confrontée ou auxquelles vous avez participé durant votre parcours

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, célébrée le 8 mars, Ranem Fella, ancienne cadre supérieure au ministère de la Justice et à la présidence de la République et aujourd'hui notaire à Saïd-Hamdine, partage son regard sur l'évolution de la place de la femme en Algérie. Dans cet entretien accordé à Alger 16, elle aborde les défis rencontrés par les femmes dans leur parcours professionnel, l'importance de la sensibilisation juridique et le rôle des lois dans la protection et la promotion des droits des femmes.

professionnel ?

L'une des principales expériences auxquelles j'ai participé a été ma représentation du ministère de la Justice au sein d'une commission interministérielle sectorielle présidée par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme. Cette commission regroupait plusieurs secteurs ministériels et travaillait à l'élaboration d'un programme d'action à long terme visant à protéger la femme de manière générale. Lorsque je parle de protection générale, cela inclut la protection contre les violences physiques, les violences morales, les agressions sexuelles dans le milieu professionnel, ainsi que la protection de la femme au sein de la famille et dans la société en général. Des programmes à long terme ont été étudiés avec précision et appliqués par l'ensemble des institutions et secteurs concernés. Par exemple, des directives ont été mises en place au niveau de la police concernant la manière de traiter les cas de femmes victimes de violences et les procédures à suivre depuis la réception de la plainte jusqu'à la mise en sécurité de la victime. Il en est de même pour la Gendarmerie nationale et pour le ministère de la Justice, notamment à travers l'application des lois dans les tribunaux et les cours de justice et la coordination avec d'autres institutions afin d'assurer la protection des femmes victimes de violences.

Pensez-vous que les lois actuelles sont suffisantes pour protéger les droits des femmes ?

Il existe un grand débat sur cette question concernant la suffisance ou non des lois. Pour ma part, et selon mon avis personnel fondé sur ma modeste expérience dans ce domaine, je considère que les lois en vigueur en Algérie sont suffisantes, voire très suffisantes. Le problème réside plutôt dans leur application. En effet, la loi algérienne protège la femme contre toutes les formes de violence, y compris la violence physique et même la violence verbale. Aujourd'hui, si une femme est insultée ou victime de violence verbale de la part de son mari, elle peut porter plainte contre lui. Existe-t-il une protection plus claire que cela ? Je ne le pense pas. En outre, la femme est protégée en matière de pension alimentaire, notamment grâce à la création d'un fonds spécial de pension alimentaire. Il existe également plusieurs institutions au niveau national auxquelles la femme peut s'adresser en cas de violence. Ainsi, le problème ne réside pas dans l'absence de lois mais plutôt dans l'application des textes réglementaires sur le terrain.

Quelle est l'importance de la sensibilisation juridique des femmes,

notamment dans les affaires familiales et immobilières ?

La sensibilisation juridique est extrêmement importante, car elle constitue le seul moyen permettant à la femme d'exercer pleinement ses droits. Dans le passé, de nombreuses femmes ne pouvaient pas défendre leurs droits, qu'il s'agisse de violences physiques, morales ou d'autres injustices. Aujourd'hui, d'importants efforts sont déployés au niveau national par différents secteurs ministériels pour sensibiliser les femmes à leurs droits juridiques. L'objectif est de les informer sur leurs droits familiaux, notamment en cas de violence provenant du père, du frère, du mari ou du fils, ainsi que sur leurs droits immobiliers afin qu'elles puissent en bénéficier et les défendre.

Les femmes sont-elles aujourd'hui plus conscientes de leurs droits qu'auparavant ? Quel est le rôle de la famille et de l'école ?

Oui, la femme est aujourd'hui beaucoup plus consciente de ses droits qu'auparavant. Dans le passé, par exemple, la femme agricultrice travaillait souvent dans l'ombre et ne possédait ni carte professionnelle ni statut officiel pour commercialiser ses produits. Aujourd'hui, la situation a changé : la femme agricultrice peut obtenir une carte professionnelle, travailler dans les exploitations agricoles et commercialiser sa production. De même, la femme entrepreneure peut créer son activité, contracter des prêts et développer des projets, notamment dans les zones rurales. Cela montre que la femme a commencé à connaître ses droits, à les revendiquer et à travailler davantage pour les concrétiser dans la réalité. La famille et l'école constituent également le noyau fondamental dans la formation de l'individu, qu'il soit homme ou femme. L'éducation donnée par les parents joue un rôle essentiel. Lorsque les parents évitent toute discrimination entre les garçons et les filles, que ce soit dans l'éducation, l'habilitation ou l'enseignement, ils posent les bases du respect mutuel. Ainsi, le garçon qui apprend à respecter sa sœur à la maison respectera plus tard sa collègue de travail. L'école joue également un rôle important, notamment à travers des programmes de sensibilisation mis en place par le ministère de l'Éducation concernant les droits des femmes et la lutte contre les violences. L'évolution du niveau d'instruction des parents contribue également à renforcer la protection des femmes dans la société.

Que signifie pour vous l'égalité entre l'homme et la femme ?

L'égalité entre l'homme et la femme est une revendication portée par de nombreuses organisations internationales et par plusieurs

pays. Cependant, selon mon opinion personnelle, elle reste relative. L'homme ne peut pas être une femme et la femme ne peut pas être un homme. Toutefois, il existe des domaines où l'égalité doit être garantie, notamment dans l'éducation, dans l'évaluation des compétences et dans l'accès aux postes de responsabilité. En Algérie, nous avons atteint un certain niveau dans ce domaine. On constate une présence importante de femmes occupant des postes de responsabilité, y compris au sein du gouvernement où l'on retrouve des femmes ministres. Il est rare aujourd'hui de voir un gouvernement sans femme ministre. Cela montre que la femme est fortement présente dans la vie politique et institutionnelle. L'égalité est donc nécessaire, mais dans certaines limites liées à la nature et aux responsabilités de chacun.

Quelles sont les principales réformes que vous jugez nécessaires pour soutenir les droits des femmes ?

Les réformes existent déjà, notamment à travers les lois et les politiques publiques mises en place pour protéger la femme. Toutefois, il peut exister parfois des lacunes dans leur application. Lorsque les lois existent et qu'elles sont appliquées concrètement sur le terrain, cela constitue déjà une réforme en soi. La participation de plusieurs secteurs ministériels à la promotion des droits des femmes et à la valorisation de leur rôle dans la société est également un progrès important. Il existe aussi des associations et des comités internationaux qui travaillent en coordination avec le ministère de la Solidarité pour soutenir les femmes, qu'elles soient rurales, nomades ou urbaines. L'essentiel reste donc de renforcer l'application effective de ces réformes sur le terrain.

Quel message souhaitez-vous adresser aux femmes algériennes à l'occasion du 8 Mars ?

Mon message est simple : soyez vous-mêmes. Si vous êtes mère, soyez une mère accomplie. Si vous êtes fille, soyez une fille digne. Si vous êtes épouse, soyez une épouse responsable. La femme n'est pas seulement une personne, elle représente une entité complète avec un rôle fondamental dans la société. La femme algérienne a déjà prouvé sa présence et son succès dans de nombreux domaines. Je lui dis donc : restez comme nous vous connaissons, courageuse, leader, victorieuse et toujours aux côtés de l'homme dans la construction de la société. Vous avez une voix, des positions et des responsabilités. Soyez sensibles, fortes et responsables : une mère réussie, une épouse réussie et une femme accomplie. Je souhaite réussite et succès à toutes les femmes algériennes.

Quelle est la femme qui vous inspire le plus dans votre vie ? Et pourquoi ?

La seule femme, et je dis bien la seule, qui m'a inspirée dans ma vie est ma mère, que Dieu lui accorde Sa miséricorde. Elle était pour moi une femme courageuse et déterminée, toujours présente pour ses enfants malgré le fait qu'elle n'était pas instruite. Elle a réussi à élever des hommes et des femmes forts et responsables. C'était une femme qui ne connaissait pas l'impossible, une femme que les difficultés ne faisaient pas vaciller. Elle affrontait les problèmes avec sagesse, force et détermination et supportait toutes les conditions de la vie quelles qu'elles soient. Que Dieu lui accorde Sa miséricorde, ainsi qu'à tous nos défunts. Je n'oublierai jamais la date de son décès qui coïncide avec le 8 Mars. J'ai parfois l'impression qu'elle avait rendez-vous avec la Journée de la femme.

Ch. M.

D^r KAMILA BOURIR. DERMATOLOGUE ET CRÉATRICE DE CONTENU, À ALGER16 :

«AUJOURD'HUI, LES FEMMES SONT PRÉSENTES DANS TOUS LES SECTEURS»

Depuis toujours, la femme complète et soutient l'homme, incarnant courage et engagement. Jadis princesse, servante ou combattante, elle est aujourd'hui éducatrice, médecin, avocate et mère, devenant un pilier essentiel de la société. Aujourd'hui, elle inspire.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Alger16 a décidé de mettre en avant le parcours de l'une de ces femmes algériennes inspirantes. Il s'agit de Dr Kamila Bourir, dermatologue et vénéréologue. Très active sur les réseaux sociaux sous le pseudonyme « Dr.Kamila-dermatologue », elle rassemble plus de 100 000 abonnés répartis sur Instagram et TikTok. Dr Bourir a transformé sa vocation en un véritable engagement, alliant expertise médicale et sensibilisation du public, au service des patients et de la communauté.

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
AMIRA BENHIZIA**

Alger16 : Pour commencer, pourriez-vous vous présenter à nos lecteurs et revenir brièvement sur votre parcours académique et professionnel ?

Dr Kamila Bourir : Je suis le Dr Kamila Bourir, médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie. J'ai effectué mon cursus hospitalo-universitaire pendant quatre années au sein de l'établissement hospitalo-universitaire d'Oran, où j'ai été formée à la prise en charge des maladies dermatologiques, à la dermatologie clinique, ainsi qu'à certaines techniques dermatologiques spécialisées. Aujourd'hui, j'exerce à l'hôpital de Tindouf dans l'extrême sud de l'Algérie. Mon activité consiste à prendre en charge des pathologies cutanées variées, à sensibiliser les patients à la prévention et à partager également des informations de santé à travers les réseaux sociaux afin de rendre la dermatologie plus accessible au grand public.

Qu'est-ce qui vous a orienté vers la dermatologie ? Et que représente cette spécialité pour vous à la fois sur le plan humain et professionnel ?

La dermatologie est une spécialité qui m'a toujours attirée par sa richesse et sa diversité. La peau est un organe fascinant, à la fois miroir de notre santé interne et de notre bien-être psychologique. Ce qui me touche particulièrement dans cette discipline, c'est le lien très direct avec les patients. Les maladies de la peau peuvent avoir un impact profond sur l'estime de soi et la qualité de vie. Pouvoir soulager une souffrance visible, parfois ancienne et voir un patient retrouver confiance en lui est extrêmement gratifiant, tant sur le plan humain que professionnel.

Vous exercez à Tindouf dans l'extrême sud de l'Algérie. En quoi cette expérience a-t-elle marqué votre parcours professionnel et personnel ?

Exercer à Tindouf est une expérience très marquante à la fois sur le plan professionnel et humain. Travailler dans une région éloignée des grands centres hospitaliers demande beaucoup d'adaptation et de sens des responsabilités. Mais c'est

également une expérience extrêmement enrichissante. Elle m'a permis de développer une grande autonomie dans la prise en charge des patients et d'être confrontée à des réalités médicales différentes. Sur le plan personnel, cela m'a aussi appris la patience, l'humilité et l'importance de rester proche des gens.

N'étant pas originaire de cette région, comment s'est déroulée votre intégration au sein de la société locale ?

Mon intégration s'est faite progressivement, grâce à l'accueil chaleureux des habitants et à la richesse humaine de cette région. Les populations du Sud algérien sont connues pour leur générosité et leur sens de l'hospitalité. Cette expérience m'a appris à découvrir d'autres réalités culturelles et à tisser des liens humains très sincères. Elle m'a aussi rappelé que la médecine reste avant tout une vocation de service envers les autres.

Vous êtes également très active sur les réseaux sociaux. Comment parvenez-vous à concilier votre présence en ligne avec votre mission de médecin sur le terrain ?

Les réseaux sociaux font aujourd'hui partie des nouveaux moyens de communication en santé. Mon objectif n'est pas seulement de créer du contenu, mais surtout de transmettre une information médicale fiable et accessible. Je considère cela comme un prolongement de ma mission de médecin : éduquer, prévenir et sensibiliser. L'important est de garder un équilibre entre l'activité hospitalière et la communication digitale, tout en restant fidèle à l'éthique médicale.

À votre avis, les réseaux sociaux ont-ils contribué à rapprocher davantage le médecin du patient et à faciliter l'accès à l'information médicale ?

Oui, lorsqu'ils sont utilisés de manière responsable, les réseaux sociaux peuvent être un excellent outil de vulgarisation scientifique. Ils permettent de démystifier certaines maladies, de corriger des idées reçues et d'encourager les patients à consulter lorsqu'ils ont un problème. Cependant, il est important de rappeler que l'information en ligne ne remplace jamais une consultation médicale. Elle doit rester un



complément éducatif.

La femme algérienne a parcouru un long chemin pour s'imposer dans différents domaines. Selon vous, quels ont été les principaux défis qu'elle a dû surmonter ?

La femme algérienne a dû surmonter plusieurs défis, notamment l'accès à l'éducation, l'équilibre entre responsabilités familiales et ambitions professionnelles, ainsi que certains stéréotypes sociaux. Malgré cela, elle a démontré une grande capacité de résilience et d'adaptation. Aujourd'hui, les femmes sont présentes dans tous les secteurs : médecine, recherche, entrepreneuriat, enseignement ou encore politique. Ce chemin n'a pas toujours été facile, mais il témoigne d'une évolution importante de la société.

Dans le domaine médical, avez-vous le sentiment que la femme doit encore prouver davantage ses compétences que l'homme ?

La médecine est un domaine exigeant pour tous, mais il est vrai que les femmes peuvent parfois ressentir le besoin de prouver davantage leurs compétences, notamment dans certaines spécialités ou dans des environnements où les responsabilités sont lourdes. Cependant, les choses évoluent progressivement. Les femmes médecins sont aujourd'hui reconnues pour leur expertise, leur rigueur scientifique et leur capacité à allier compétence professionnelle et empathie dans la relation avec les patients.

Comment percevez-vous l'évolution de l'image de la femme médecin algérienne au sein de la société, ces dernières années ?

L'image de la femme médecin en Algérie a beaucoup évolué. Elle est aujourd'hui perçue comme une professionnelle compétente, engagée

et essentielle au fonctionnement du système de santé.

De plus en plus de jeunes femmes choisissent des carrières médicales et s'investissent dans des domaines variés de la médecine. Cette évolution reflète non seulement la place croissante des femmes dans la société, mais aussi la confiance que la population accorde à leurs compétences.

Y a-t-il une femme qui vous inspire particulièrement dans votre vie ou dans votre parcours professionnel ?

Je suis inspirée par de nombreuses femmes qui ont su concilier engagement professionnel, détermination et humanité. Mais je suis aussi profondément inspirée par les femmes du quotidien : celles qui travaillent, élèvent leurs enfants, poursuivent leurs études et continuent d'avancer malgré les obstacles. Ces parcours discrets sont souvent les plus inspirants.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, quel message souhaiteriez-vous adresser à la femme algérienne, et en particulier aux jeunes qui aspirent à construire un avenir professionnel indépendant ?

Je souhaiterais dire aux jeunes femmes algériennes de croire en leur potentiel et de ne pas avoir peur de poursuivre leurs ambitions. Chaque parcours demande du travail, de la patience et parfois du courage. Mais avec de la détermination et une vision claire de ses objectifs, il est possible de construire un avenir professionnel solide tout en restant fidèle à ses valeurs. La femme algérienne a déjà prouvé qu'elle était capable de grandes choses, et je suis convaincue que les générations à venir continueront à écrire de très belles pages de notre société. **A. B.**

PROJET SOUTH2 CORRIDOR

L'ALGÉRIE SE POSITIONNE COMME HUB RÉGIONAL DE L'HYDROGÈNE VERT

L'Algérie s'apprête à accueillir dans les prochains mois une rencontre de coordination des acteurs impliqués dans le projet South2 Corridor, visant à transporter l'hydrogène Vert produit localement vers l'Europe.

Cette annonce a été faite jeudi dernier par le Directeur de l'Information et de la Communication au ministère de l'Énergie et des Energies renouvelables, lors d'une intervention sur les ondes de la Radio Algérienne.

Cette rencontre, organisée à l'initiative du ministère, réunira des représentants algériens, tunisiens, italiens, autrichiens et allemands. Elle se concentrera sur les mécanismes de mise en œuvre de ce projet, qualifié par M. Hedna de « saut qualitatif » pour la transition énergétique régionale. Le South2 Corridor vient compléter le projet d'interconnexion électrique visant l'exportation d'électricité décarbonée vers l'Italie, piloté par Sonelgaz, Sonatrach et la société



italienne ENI. Au-delà de l'Europe, le groupe algérien étend son expertise en Afrique avec la réalisation de centrales électriques au Burkina Faso, au Mozambique et au Niger. Pour ces projets, Sonelgaz prévoit la formation spécialisée des partenaires africains et la création de dépôts de matériel afin d'assurer un approvisionnement local en équipements et pièces de rechange. Sur le plan domestique, le programme de déploiement de 15

000 MW d'énergie solaire d'ici 2035 progresse à un rythme soutenu. La première phase, couvrant plusieurs wilayas pour une capacité totale de 3 200 MW, est déjà en cours. Plusieurs centrales devraient entrer en service cette année pour un total de 1 480 MW. Parmi les projets les plus avancés, le taux de réalisation atteint 93 % à Tendla (El Meghaier, 200 MW), 86 % à El Ghrous (Biskra, 200 MW), 76 % à El Foulia (El Oued, 300 MW) et 62

% à Khenguet Sidi Nadj (Biskra, 150 MW). Les centrales de Ouled Djellal, Abadla (Béchar) et M'sila affichent un taux de réalisation d'environ 50 %. Avec ces initiatives, l'Algérie confirme sa volonté de jouer un rôle central dans la transition énergétique régionale, en combinant exportation d'énergie propre, expertise locale et projets d'envergure internationale.

G. S. E.

SALON INTERNATIONAL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À RIMINI (ITALIE)

SOUTENIR LA DÉCARBONATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Centre de développement des énergies renouvelables (CDER) participe, aux côtés de plusieurs entreprises algériennes du secteur des énergies propres, au Salon international de la transition énergétique « Key – The Energy Transition Expo », organisé à Rimini, en Italie, indique un communiqué du Centre publié vendredi. Lors de cet événement international, tenu du 4 au 6 mars sous l'égide de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le CDER a présenté une large vitrine de ses réalisations scientifiques et technologiques, ainsi que des projets de développement portés par ses entreprises partenaires. L'exposition a notamment mis en avant plusieurs innovations liées à l'énergie solaire photovoltaïque, illustrant l'expertise des chercheurs et ingénieurs algériens dans la conception de systèmes et d'applications modernes destinés à la mise en œuvre de projets énergétiques performants et conformes aux standards technologiques internationaux. Au sein du pavillon algérien, le CDER a également présenté différents systèmes de contrôle de

la qualité développés à travers ses plateformes technologiques. Parmi eux figurent notamment les dispositifs liés à la plateforme d'essai de l'énergie solaire, les systèmes d'étalonnage des instruments de mesure du rayonnement solaire, ainsi que les équipements dédiés aux tests de performance et de fiabilité des chauffe-eaux solaires. Ces solutions technologiques ont suscité un intérêt marqué de la part d'entreprises étrangères et de sociétés d'ingénierie spécialisées, notamment celles qui cherchent à optimiser la conception et le rendement des centrales solaires grâce à des systèmes de mesure plus précis et fiables.

UN ESPACE DE COOPÉRATION ET DE PARTENARIATS

Le salon constitue également une opportunité pour les entreprises algériennes de prendre part à des rencontres professionnelles et à des réunions bilatérales avec leurs homologues étrangers. Ces échanges visent à explorer de nouvelles perspectives de coopération, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies liées à la transition énergétique.

Considéré comme l'un des rendez-vous européens majeurs consacrés aux technologies propres et à la transformation énergétique, le Salon international « Key – The Energy Transition Expo » rassemble chaque année un large éventail d'acteurs du secteur, allant des entreprises industrielles aux centres de recherche, en passant par les investisseurs et les institutions spécialisées. L'événement constitue ainsi une plateforme stratégique pour la présentation des solutions les plus innovantes destinées à accélérer la décarbonation des économies et à promouvoir le développement des énergies renouvelables à l'échelle mondiale. Le salon couvre plusieurs segments clés de l'écosystème énergétique, notamment l'énergie solaire et éolienne, le stockage d'énergie, l'efficacité énergétique, la mobilité électrique ainsi que les technologies dédiées aux villes intelligentes. En parallèle des expositions, plusieurs conférences et rencontres professionnelles sont organisées afin de favoriser le partage d'expériences entre experts internationaux, tout en permettant l'émergence de nouveaux partenariats et la réflexion collective autour des grands défis énergétiques de demain.

Abir Menasria

MARCHÉS PUBLICS

INTRODUCTION DU DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES OFFRES AU JO

Un arrêté du ministère des Finances a été publié au Journal officiel n° 17, introduisant la possibilité pour les opérateurs économiques de déposer leurs offres de marchés publics via le portail électronique dédié. Selon cet arrêté signé le 4 février dernier par le ministre des Finances, fixant le contenu du portail et les modalités de sa gestion, le dépôt électronique des offres par les opérateurs économiques figure parmi les fonctionnalités assurées par le portail électronique des marchés publics. Les fonctionnalités du portail

comprennent également l'inscription des services contractants et des opérateurs économiques, la recherche multicritère, la réception d'alertes sur les nouveautés, ainsi que la gestion des échanges de documents entre les services contractants et les opérateurs économiques, le chargement, le téléchargement, l'horodatage et la signature électronique des documents conformément à la législation en vigueur. Le téléchargement des documents d'appel à concurrence se fait

"gratuitement" sur le portail par les opérateurs économiques, est-il indiqué dans l'arrêté. Le portail assure en outre la publication des programmes prévisionnels des marchés publics à lancer, des marchés conclus au cours de l'exercice précédent, ainsi que des listes d'opérateurs exclus ou interdits de participation, tout en mettant à disposition les indices de prix, avis, textes législatifs et réglementaires et avis juridiques relatifs aux marchés publics. L'arrêté souligne par ailleurs que le

système d'information doit garantir l'intégrité et la confidentialité des documents échangés, la traçabilité des événements, l'interopérabilité des systèmes d'information et l'archivage électronique sécurisé des documents numérisés. "Les caractéristiques techniques du portail ne doivent pas être discriminatoires et ne peuvent constituer un obstacle à l'accès des opérateurs économiques aux procédures de passation", ajoute le même texte.

APS

TABLES D'IFTAR DURANT LE RAMADAN

UN GRAND ÉLAN NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Durant le mois béni du ramadan, les villes et quartiers d'Algérie renouent avec l'une de leurs traditions les plus enracinées : l'installation de tables d'iftar destinées à accueillir les jeûneurs de passage. Ce geste, devenu au fil des années un véritable rituel collectif, incarne les valeurs de solidarité, de partage et d'entraide profondément ancrées dans la société algérienne.

Plusieurs organisations et associations s'impliquent activement dans cette dynamique nationale de solidarité. Parmi elles, les Scouts musulmans algériens (SMA) figurent parmi les acteurs les plus mobilisés, en multipliant les initiatives destinées à soutenir les personnes dans le besoin et les voyageurs durant le mois sacré. À ce sujet, Ahmed Ramdani, responsable national de la solidarité, de l'aide et des services communautaires au sein des SMA, a indiqué, dans une intervention médiatique, que l'organisation a



procédé à l'ouverture de « 624 restaurants » répartis à travers différentes wilayas du pays afin d'accueillir les jeûneurs. M. Ramdani a précisé que « ces structures assurent la préparation et la distribution de plus de 100 000 repas chauds quotidiennement, élaborés dans le respect des normes de sécurité alimentaire et sanitaire ». Il a également souligné que « près de 80.000 bénévoles ont été mobilisés à

l'échelle nationale », mettant en avant le rôle essentiel du volontariat qu'il considère comme une véritable « pierre angulaire dans la construction d'une société unie et solidaire ». Le Croissant-Rouge algérien (CRA) participe lui aussi activement à cet effort de solidarité. Sa porte-parole, Mme Hanaa Betib, a indiqué que l'organisation poursuit la mise en œuvre de son programme national de solidarité à travers l'ouverture de «

447 restaurants » et l'installation de « 17 chapiteaux », en plus de la distribution de repas d'iftar dans trois aéroports internationaux. Selon Mme Betib, le restaurant installé à la gare routière du Caroubier, à Alger, constitue « l'un des points majeurs » de ce dispositif solidaire. Capable d'accueillir « plus de 1.600 jeûneurs par jour », il représente « un exemple concret d'action humanitaire », en raison du flux important de voyageurs qui transitent quotidiennement par cette infrastructure. Au total, le Croissant-Rouge algérien assure la distribution de plus de 200.000 repas par jour grâce à l'engagement et à la mobilisation de plus de « 14.000 bénévoles » chargés de la préparation des repas et de l'organisation des opérations de distribution. Dans un contexte souvent marqué par les tensions et les défis du quotidien, ces initiatives rappellent que le mois de Ramadhan demeure, pour de nombreux Algériens, bien plus qu'une période de jeûne : il constitue un moment privilégié où la solidarité se transforme en action concrète et où le partage devient un véritable lien social.

Amira Benhizia

VEILLÉES À CONSTANTINE

MONUMENTS ET ESPACES PATRIMONIAUX ET RELIGIEUX, ATOUTS MAJEURS DE LA VILLE

Les veillées du Ramadhan à Constantine revêtent un caractère singulier, marqué par l'afflux des familles et des jeunes qui, après la rupture du jeûne et la prière des tarawih, convergent vers les monuments historiques, religieux et les espaces patrimoniaux de la wilaya, en quête de promenade et de dépaysement à l'issue d'une longue journée de jeûne, de travail et de courses. L'esplanade faisant face au pont de Sidi M'Cid, communément appelé « le pont des Cordes », constitue un point d'attraction privilégié pour les familles en quête d'un panorama vertigineux depuis les hauteurs du vieux rocher de Cirta. Le regard s'ouvre vers le nord sur le plateau de Bekira et la commune de Hamma Bouziane, tandis que, de l'autre côté, la perspective embrasse les ponts suspendus, le téléphérique et le jardin de Sousse, dans un tableau nocturne où se conjuguent élévation, lumière et profondeur des gorges du Rhumel. Au pied du pont de Bab El Kantara, le jardin de Sousse, suspendu au-dessus des parois rocheuses, se dresse comme un espace d'exception où la nature dialogue harmonieusement avec l'ingénierie. Les éclairages artistiques qui le mettent en valeur, ainsi que son environnement immédiat, lui confèrent une esthétique remarquable. Ses espaces verts se transforment alors

en aire sécurisée pour les enfants et en lieu de quiétude pour les parents, propice à la contemplation dans une atmosphère sereine. Le « monument aux morts » connaît, lui aussi, une affluence croissante durant les soirées de Ramadhan, après avoir bénéficié d'une opération d'aménagement comprenant la réhabilitation des espaces environnants, l'installation de bancs et la création de vastes zones d'accueil adaptées aux familles et aux jeunes. Dominant la ville et à l'écart des nuisances sonores, ce site offre une halte idéale où l'air pur se mêle au silence inspirant la méditation. Depuis le sommet de ce patrimoine historique, se déploie un panorama saisissant, conjuguant émerveillement et fascination, et offrant au visiteur un instant de clarté intérieure, loin de l'agitation diurne. Des plaques explicatives apposées sur ses parois permettent par ailleurs de découvrir l'histoire du lieu et sa portée symbolique. Le parcours se prolonge vers la mosquée Emir Abdelkader, qui apparaît au loin comme un édifice spirituel rayonnant de lumière. Son architecture singulière, sa coupole et ses deux minarets composent une silhouette majestueuse, conférant au site une dimension spirituelle particulière. L'esplanade qui l'entoure devient un vaste espace de détente pour les

familles, un lieu privilégié pour immortaliser des souvenirs collectifs dans une atmosphère empreinte de calme et de sérénité après la prière des tarawih. Dans une déclaration à l'APS, M. Bilal Zibouch, inspecteur principal au service du tourisme à la direction du Tourisme et de l'Artisanat, a souligné que l'affluence croissante vers ces espaces durant le mois de Ramadhan reflète l'importance de disposer de lieux ouverts et aménagés, répondant au besoin des familles et des jeunes de se détendre. Il a précisé que l'éclairage artistique a contribué à réintégrer plusieurs monuments dans les parcours quotidiens des habitants, soulignant que cette dynamique dépasse la seule dimension esthétique, renforçant le lien collectif au patrimoine local, en faisant des monuments historiques des espaces d'interaction. Parmi les présents, M. Yacine Bendjedou a indiqué que les sorties vers le monument aux morts ou les hauteurs de Sidi M'Cid après les tarawih sont devenues une nécessité pour le corps et l'esprit. Mme Amina Bouchrit a, pour sa part, affirmé que ses soirées passées avec ses enfants sur l'esplanade de la mosquée Emir Abdelkader leur offrent un espace de jeu sécurisé et nourrissent en eux un attachement au lieu et à son histoire. **APS**

ACQUISITION DU MATÉRIEL DE PÊCHE

DE NOUVELLES FACILITATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

Une nouvelle mesure entrera bientôt en vigueur et permettra aux professionnels de la pêche d'importer des moteurs de moins de cinq ans d'âge, destinés aux navires de pêche côtière, a annoncé le Directeur général de la pêche et de l'aquaculture au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la pêche, Miloud Triaa. « Cette mesure permettra de renforcer la flotte marine et de remettre en service les navires à l'arrêt », a affirmé M. Triaa à l'APS, notant que cette disposition sera publiée bientôt au Journal officiel. Il s'agit d'une facilitation accordée au profit des professionnels de la pêche qui

s'ajoutera à une multitude de dispositions contenues dans la Loi de finances 2026, entrées en vigueur au début de l'année en cours, dont essentiellement l'autorisation d'importation de navires de moins de 15 ans, permettant de dynamiser l'investissement dans la pêche hauturière, et l'exemption des droits de douane et l'application du taux réduit de TVA à l'importation de matières premières entrant dans la fabrication d'aliments destinés à l'élevage des produits aquacoles. Pour les grands bateaux de pêche, il a affirmé que de nombreux opérateurs envisagent l'acquisition de

navires spécialisés destinés à opérer notamment dans les eaux d'autres pays partenaires de l'Algérie, dont la Mauritanie. Dans ce contexte, M. Triaa a annoncé un protocole d'accord de pêche avec la Mauritanie qui devrait être finalisé prochainement, notant que plusieurs cycles de concertation ont « permis d'aboutir à une réduction des droits d'accès de 30 %, puis à la conclusion, en septembre dernier, d'un accord prévoyant une baisse supplémentaire de 50 %, ce qui devrait renforcer l'attractivité des investissements et encourager les

opérateurs à pratiquer la pêche dans l'océan Atlantique ». Selon le même responsable, l'objectif est d'atteindre un volume de 20.000 tonnes de ressources halieutiques provenant de la pêche en haute mer principalement en Mauritanie. En Algérie, « la priorité du secteur de la pêche est orientée vers l'augmentation de la production de plus de 50.000 tonnes en misant sur la pêche hauturière mais également sur l'aquaculture qui représente actuellement 7% de la production halieutique globale, avec un volume de 7000 tonnes produit en 2025 », a affirmé le même responsable.

CENTRE NATIONAL DU CINÉMA

PROJECTION DE QUATRE COURTS MÉTRAGES DE CINÉASTES ALGÉRIENNES

Le Centre national du cinéma a accueilli, mercredi dernier à Alger, une soirée consacrée à la projection de quatre courts métrages réalisés par de jeunes cinéastes algériennes, et ce, dans le cadre de son programme spécial dédié au court métrage durant le mois de Ramadan.

Placée sous le patronage du directeur du Centre national du cinéma, Mourad Chouih, et organisée en présence de passionnés du septième art, ainsi que de professionnels du secteur, cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la deuxième édition du ciné-club du CNC. L'événement a permis de mettre en lumière le travail de quatre jeunes réalisatrices qui ont présenté leurs œuvres, mêlant fiction et documentaire, autour de thématiques aussi diverses qu'intimes.

La projection s'est ouverte avec le court métrage documentaire « Clef du sol » de la réalisatrice Alia Louiza Belamri. À travers un film de vingt minutes, la cinéaste entraîne le spectateur dans les ruelles de l'ancienne Alger, un espace chargé d'histoire et de mémoire où se mêlent héritage familial et identité culturelle. Le récit suit le parcours de Wassim, un jeune violoniste partagé entre son désir de partir à la recherche de nouveaux horizons et son attachement profond à son pays natal.

Dans un registre documentaire également, la réalisatrice Assia Khemissi a présenté « Khamssinate » (Les années cinquante), une œuvre qui propose une immersion personnelle dans la ville de Timimoun, au sud de l'Algérie. En associant images contemporaines et archives sonores,

ce film adopte une approche proche du reportage pour mettre en lumière le rôle central des femmes dans la transmission du patrimoine culturel immatériel, notamment à travers la préservation du chant traditionnel Ahellil. Le programme s'est poursuivi avec une fiction signée Amel Belidi intitulée « Tchebchaq Marikane ». Ce court métrage de 26 minutes retrace l'histoire de deux jeunes filles, Samia et Nouara, dont l'existence insouciance bascule brutalement lorsque le père de Nouara est assassiné, victime d'une confusion tragique. À travers ce récit, la réalisatrice explore la manière dont la violence peut bouleverser l'innocence de l'enfance et marquer durablement les trajectoires individuelles.

Enfin, la réalisatrice Imane Ayadi a présenté son film « Nya », centré sur le personnage d'Anyia, une petite fille évoluant dans un univers marqué par les silences et les non-dits des adultes qui l'entourent. Un événement inattendu vient cependant perturber cet équilibre fragile et pousse l'enfant à affronter les zones d'ombre qui traversent sa propre famille.

À l'issue des projections, une discussion ouverte avec le public a été organisée sous la modération du réalisateur Said Mehdaoui. Cette rencontre a permis aux quatre réalisatrices de revenir sur leurs parcours artistiques, leurs inspirations



et les défis rencontrés lors de la réalisation de leurs films. Au-delà de la simple projection de films, cette soirée a offert un espace d'échange et de réflexion autour de la nouvelle génération de cinéastes algériens. En mettant à l'honneur ces

regards féminins singuliers, le Centre national du cinéma confirme sa volonté de soutenir l'émergence de nouvelles voix capables d'enrichir et de renouveler la création cinématographique nationale.

Amira Benhizia

3^e ÉDITION DES JOURNÉES NATIONALES DE L'INCHAD ET DU MADIH

PARTICIPATION D'UNE QUINZAINNE DE TROUPES VENUES DE PLUSIEURS WILAYAS DU PAYS

La 3^e édition des Journées nationales de l'inchad et du madih s'est ouverte jeudi soir au Centre culturel Mohamed-Boulifa dans la commune de Djamaâ (wilaya d'El-Meghaïer) avec la participation d'une quinzaine de troupes venues de plusieurs wilayas du pays, a-t-on appris des organisateurs. Ces troupes, qui participent à cette manifestation culturelle (5-9 mars) organisée à l'initiative de l'association El-Waha de la culture et des arts, en coordination avec le commissariat du Festival culturel local des arts et des cultures populaires, sous la supervision de la Direction de la culture et des arts de la wilaya d'El-Meghaïer, représentent huit wilayas (El-Meghaïer, Biskra, El-Oued, Touggourt, Mila, Constantine, Adrar et Oran), ont-ils souligné. Elles se disputeront les premières places de cette compétition qualifiante également pour la prochaine édition, qui sera marquée par la participation des troupes issues des pays de la région, a affirmé le président de l'association El-Waha, Ahmed Hamlaoui.

Cet événement, coïncidant avec le mois de Ramadan, vise la préservation de ce genre d'art et la dynamisation de la scène culturelle locale, en plus d'offrir un espace de rencontre et d'échanges entre les participants, selon les organisateurs.

Tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour assurer la réussite de ce rendez-vous culturel, devenu une tradition annuelle pendant le mois sacré, a-t-on encore indiqué de même source.



www.alger16.dz
Alger16 le quotidien

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

ALGER16, le quotidien du Grand Public

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

CHAIK 2022
QUE LA FÊTE SOIT BELLE, QUE LA FÊTE COMMENCE !

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE A INAUGURÉ L'HÔPITAL SPÉCIALISÉ MÈRE ET ENFANT DE L'ARMÉE

LA VOIE EMPRUNTÉE PAR NOS HÉROS VERS LA VICTOIRE

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

DE L'AIN À L'ANP
LA FIERTÉ DE L'ALGÉRIE

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

CE CHANGEMENT DE SEPTEMBRE
"CARTABLES OUVERTS, ESPRIT EN VIEL"
C'EST LA RENTRÉE !

L'ALGÉRIE FAIT TREMBLER LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EN DÉNONÇANT UN GÉNOCIDE

« PARDONNE-NOUS, GHAZA »

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

LE CHANGEMENT DE SEPTEMBRE
« LA PAIX PAR LE RESPECT MUTUEL »

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

LES ALGÉRIENS ÉTAIENT AU RENDEZ-VOUS

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

DES RÉPONSES ATTENDUES AVANT FIN JUILLET

UN DÉMARRAGE EN FORCE POUR 2022

L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE DÉPASSE LES PRÉVISIONS

TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS

Horaires de prières
(Alger et ses environs)

Fajr :	05h43
Dohr :	12h58
Asr :	16h18
Maghreb :	18h49
Icha :	20h14


 RAMADAN KAREEM

HADITH :

Le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a dit : "Celui à qui Dieu veut du bien, Il lui donne la compréhension de la religion."

AUTHENTICITÉ : SAHIH (RAPPORTÉ PAR AL-BUKHARI ET MUSLIM).

L'HISTOIRE DU PROPHÈTE AYOUB - ALAHI SALAM

2^e PARTIE ET FIN

Le Prophète Ayoub (que la paix soit sur lui) possédait deux aires de battage, l'une pour le blé et l'autre pour l'orge. Dieu Tout-Puissant, dans Sa puissance, envoya deux nuages. Lorsque l'un se posa au-dessus de l'aire de battage du blé, il y déversa de l'or jusqu'à déborder. L'autre nuage déversa de l'argent sur l'aire de battage de l'orge jusqu'à déborder et la recouvrir entièrement. Tandis qu'Ayoub (que la paix soit sur lui) prenait son bain, une nuée de sauterelles dorées s'abattit sur lui. Ce fut une bénédiction et un miracle de Dieu Tout-Puissant pour Son Prophète Job (que la paix soit sur lui).



accorde
subvient aux besoins de qui Il veut, sans compter.

Ayoub (que la paix soit sur lui) commença à rassembler les sauterelles dans le vêtement qu'il portait, cherchant ainsi à accroître les bienfaits et la générosité que Dieu lui avait accordés. Son Seigneur l'appela : « Ô Ayoub, ne t'ai-Je pas rendu indépendant de ce que tu vois ? »

Ayoub (que la paix soit sur lui) répondit : « Oui, mon Seigneur, mais je ne peux me passer de Tes bénédictions. » Dieu Tout-Puissant les a ressuscités pour lui sous leur forme originelle et leur a accordé une descendance aussi nombreuse, par Sa grâce et Sa générosité. Dieu

Sa grâce à qui Il veut et sans

Un jour, la femme de Ayoub, dans une situation désespérée, vendit la moitié de ses cheveux à des filles du roi et utilisa l'argent pour lui préparer à manger. Ayoub jura que si Dieu le guérissait, il la frapperait cent fois. Guéri, Ayoub voulut tenir sa promesse. Dieu lui ordonna alors de prendre un fagot d'herbe, de basilic ou d'une plante semblable, avec cent brindilles, et de frapper sa femme une fois avec, afin qu'il ne manque pas à son serment. Dieu lui prescrivit cela par miséricorde envers elle, en raison de ses bons et loyaux services, de sa bonté et de sa compassion durant sa maladie et les épreuves qu'il subit pendant les dix-huit années où Dieu le mit à l'épreuve. Et parce qu'elle était une femme croyante, juste, pieuse et patiente, qui respectait les droits de son mari et le traitait bien dans les bons comme dans les mauvais moments. C'est un soulagement et une issue pour quiconque craint Dieu, se tourne vers Lui dans un esprit de repentance et L'admire profondément. Le prophète Ayoub (que la paix soit sur lui) était appelé le Vêridique et était un exemple de patience, notamment grâce à sa remarquable constance durant les dix-huit années d'épreuves et de souffrances qu'il a traversées.

Espace CUISINE



Le menu du jour

LASAGNES À LA SAUCE TOMATE ET À LA VIANDE

Les lasagnes sont un plat originaire d'Italie. C'est un plat délicieux qui a sa place sur nos tables chaque ramadan. Voici comment le préparer

INGRÉDIENTS

Ingrédients pour la farce :

500 g de viande hachée
1 oignon (pelé et haché)
2 gousses d'ail (hachées)
1 cuillère à café de mélange d'épices
2 cuillères à soupe d'huile végétale
Sel (selon le goût)
1 cuillère à café d'origan
Poivre noir (selon le goût)
2 cuillères à soupe de concentré de

tomate
1/4 de tasse d'eau
Ingrédients pour la sauce béchamel :
4 tasses de lait (liquide)
4 cuillères à soupe de farine
25 g de beurre
Une pincée de poivre blanc
Sel (selon le goût)
Pâtes à lasagne (selon le besoin)
Fromage mozzarella (râpé, selon le goût)

PRÉPARATION

Préparation des lasagnes à la sauce tomate et à la viande :

1. Faites cuire les pâtes à lasagne dans une casserole d'eau salée avec un peu d'huile végétale.
2. Préparation de la farce :
3. Dans une poêle, faites chauffer l'huile.
4. Faites revenir l'oignon et l'ail pendant quelques minutes.
5. Ajoutez la viande hachée et faites-la cuire jusqu'à ce qu'elle soit bien cuite.
6. Assaisonnez avec le mélange d'épices, l'origan, le sel et le poivre noir.
7. Ajoutez la pâte de tomate et l'eau, puis remuez jusqu'à ce que le mélange commence à bouillir.
8. Éteignez le feu et laissez la farce

de côté.

Préparation de la sauce béchamel :

8. Dans une casserole à feu moyen, faites fondre le beurre.
9. Ajoutez la farine et remuez rapidement.
10. Versez le lait tout en remuant avec un fouet pour éviter les grumeaux.
11. Assaisonnez avec le sel et le poivre blanc, puis continuez à remuer jusqu'à ce que la sauce épaississe.
12. **Assemblage des lasagnes :**
13. Disposez une couche de pâtes à lasagne dans un plat à gratin résistant à la chaleur.
14. Versez la moitié de la sauce béchamel sur les pâtes.



14. Ajoutez une nouvelle couche de lasagnes, puis toute la farce.
15. Ajoutez encore une couche de pâtes, puis la sauce béchamel restante.
16. Saupoudrez de fromage mozzarella râpé sur le dessus.

Cuisson :

17. Enfournez le plat dans un four préchauffé à 180°C pendant 15 minutes, puis faites dorer le dessus.

Présentation :

Servez les lasagnes avec un peu de persil haché par-dessus.

"Bon appétit !"

www.alger16.dz
f Alger16 quotidien



COMMENT AMÉLIORER LA SANTÉ DES OS

Contrairement à une idée largement répandue, l'os n'est pas une structure figée. Il s'agit d'un tissu vivant, en renouvellement permanent, capable de s'adapter aux contraintes mécaniques, à l'alimentation et à l'environnement hormonal. Adopter de bonnes habitudes de vie permet ainsi de préserver son capital osseux et de limiter le risque d'ostéoporose, une maladie silencieuse mais fréquente.



UNE MALADIE LARGEMENT RÉPANDUE MAIS ÉVITABLE

Des millions de personnes sont touchées par l'ostéoporose. Cette pathologie est responsable de près de 25% de fractures chaque année, principalement au niveau des hanches, des vertèbres, du bassin et des épaules. La prévalence augmente fortement avec l'âge : près de 40 % des femmes autour de 65 ans sont concernées, une proportion qui atteint 70 % après 80 ans. Toutefois, cette évolution n'est pas une fatalité. Même après la ménopause ou à un âge avancé, il est possible de ralentir la perte osseuse, voire de stabiliser la densité minérale osseuse.

POURQUOI PERD-ON DE LA DENSITÉ OSSEUSE ?

La diminution de la densité osseuse



résulte de plusieurs facteurs :

- le vieillissement naturel ;
 - la ménopause et la chute des œstrogènes ;
 - les carences en calcium et en vitamine D ;
 - la sédentarité ;
 - certains traitements prolongés, notamment les corticoïdes.
- Selon l'expert, l'os se renouvelle en permanence par un équilibre entre résorption (destruction de l'os ancien) et formation d'os nouveau. Avec l'âge, cet équilibre se rompt au profit de la résorption, ce qui fragilise progressivement le squelette.

OSTÉOPOROSE ET OSTÉOPÉNIE : QUELLE DIFFÉRENCE ?

L'ostéopénie correspond à une baisse modérée de la densité osseuse. Elle constitue souvent un stade intermédiaire avant l'ostéoporose et nécessite une surveillance médicale. L'ostéoporose, en revanche, est caractérisée par une fragilité osseuse marquée et un risque élevé de fractures, parfois à la suite de traumatismes minimes.

POURQUOI LES FEMMES SONT-ELLES PLUS EXPOSÉES ?

Les femmes disposent en moyenne d'un capital osseux plus faible que les hommes. De plus, la chute brutale des œstrogènes à la ménopause accélère fortement la perte osseuse. Chez les hommes, la diminution hormonale est plus progressive, ce qui explique une perte osseuse plus lente et plus tardive.

NUTRITION : UN PILIER DE LA SANTÉ OSSEUSE

Une alimentation équilibrée est essentielle pour préserver la solidité des os. Les spécialistes recommandent un régime de type méditerranéen, riche en fruits, légumes, légumineuses, poissons, céréales complètes et huile d'olive. Les produits laitiers fermentés (yaourts, fromages blancs) consommés à raison de deux portions par jour constituent une source privilégiée de calcium.

Des études montrent qu'une bonne adhésion à ce régime est associée à une densité osseuse plus élevée et à un risque réduit de fracture de la hanche. Les protéines jouent également un rôle majeur dans la structure osseuse. Des régimes végétaliens stricts et prolongés peuvent, s'ils sont mal équilibrés, être associés à une densité osseuse plus faible. Pour les personnes intolérantes aux produits laitiers, certaines eaux minérales riches en calcium (Contrex, Hépar, Courmayeur) ainsi que les légumes verts et les fruits secs, comme les amandes, représentent de bonnes alternatives. Il est également conseillé de limiter le sel, qui favorise l'élimination urinaire du calcium.

ACTIVITÉ PHYSIQUE : UN STIMULANT NATUREL DE L'OS

L'activité physique est l'un des leviers les plus efficaces pour prévenir l'ostéoporose. Les sports dits à impact — marche rapide, course à pied, danse, tennis, marche nordique — stimulent les cellules responsables de la formation osseuse. Idéalement, ces activités doivent être associées à du renforcement musculaire, afin d'améliorer l'équilibre, la posture et de réduire le risque de chute.

VITAMINE D : INDISPENSABLE À L'ABSORPTION DU CALCIUM

La vitamine D est essentielle à l'absorption intestinale du calcium et à la minéralisation osseuse. Une carence rend inefficace même une alimentation riche en calcium. Un dosage sanguin permet d'évaluer le statut vitaminique. Chez les personnes à risque, une supplémentation régulière en vitamine D3 est souvent recommandée, sous forme quotidienne ou intermittente selon les cas.

MÉNOPAUSE ET TRAITEMENT HORMONAL

À la ménopause, la perte osseuse peut atteindre 2 à 3 % par an durant les premières années. Le traitement hormonal de la ménopause, lorsqu'il est bien indiqué et suivi médicalement, a démontré son efficacité dans la prévention de l'ostéoporose chez les femmes récemment ménopausées.

NUMÉROS UTILES

URGENCES ET SÉCURITÉ

SAMU
021.67.16.16/
67.00.88

CHU MUSTAPHA
021.23.55.55

CHU BEN AKNOUN
021.91.21.63

CHU BENI MESSOUS
021.93.11.90

CHU BAINEM
021.81.61.13

CHU KOUBA
021.58.90.14

AMBULANCES
021.60.66.66

DÉPANNAGE GAZ
021.68.44.00

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ
021.68.55.00

SERVICE DES EAUX
021.58.32.32/
58.37.37

PROTECTION CIVILE
021.61.00.17

SÛRETÉ DE WILAYA
021.63.80.62

GENDARMERIE
021.62.11.99/
62.12.99

NUMÉROS UTILES

AÉROPORT HOUARI-BOUMEDIENE
021.54.15.15

AIR ALGÉRIE (RÉSERVATION)
021.28.11.12

Air France
021.73.27.20/
73.16.10

ENMVT
021.42.33.11/12

SNTF
021.76.83.65/
76.83.67

SNTR
021.54.60.00/
54.05.04

Hôtel Sheraton
021.37.77.77

Hôtel Mercure
021.24.59.70/85

Hôtel El-Djazaïr
021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi
021.74.82.52

Hôtel Hilton
021.21.96.96

Hôtel Sofitel
621.68.52.10/17

Pour vos petites annonces: **UN SEUL JOURNAL**

Les petites annonces
sont à **150 DA** seulement

Anniversaires, félicitations...
à **300 DA** seulement

ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Cœur, Alger

020 10 23 68

BASKET-BALL - NBA

Après dix mois d'arrêt, JAYSON TATUM RETROUVE LE BONHEUR DE JOUER

Après dix mois loin des parquets, Jayson Tatum a enfin retrouvé la compétition à l'occasion de la réception des Dallas Mavericks. Aligné d'entrée pour ce match de reprise, l'ailier All-Star a toutefois eu besoin de temps pour retrouver ses sensations.

Logiquement en manque de rythme après une si longue absence, la star des Boston Celtics a manqué ses six premiers tirs, dont une tentative de dunk. Pour compenser ce début compliqué, il s'est montré précieux dans la création du jeu, distribuant cinq passes décisives durant la première mi-temps.

Il a fallu attendre la fin du deuxième quart-temps pour voir le numéro 0 débloquent son compte. Sur un tir à trois points manqué de Payton Pritchard, Tatum s'est élevé pour une claquette-dunk qui a immédiatement enflammé le TD Garden. Dans la foulée, il a pris le dessus sur P. J. Washington grâce à un step-back avant d'inscrire son premier tir primé de la saison.

« Cela m'a pris du temps pour arriver jusqu'à », a confié Tatum à propos de son retour. « J'ai rêvé de ce moment jour et nuit. Cela faisait plus de 42 semaines que je n'avais plus joué en NBA, donc j'ai simplement essayé de retrouver le rythme. »

Revenant sur sa maladresse initiale, il a ajouté : « J'avais l'impression d'être en décalage ou d'aller trop vite, mais le jeu a commencé à ralentir au fur et à mesure que je me détendais. »

Après la pause, l'ailier s'est montré plus à l'aise, multipliant les pénétrations vers le cercle avant de trouver la cible derrière l'arc. Portés par leur franchise player, les Celtics ont progressivement creusé l'écart pour compter jusqu'à 25 points d'avance à cinq minutes de la fin. L'entraîneur Joe Mazzulla a alors choisi de ménager Tatum, salué par une ovation du public du TD Garden.

LA FIN D'UN LONG COMBAT

« Quand vous voyez quelqu'un que vous appréciez traverser une épreuve difficile, vous attendez le moment où il récolte les fruits de son travail », a expliqué Mazzulla. « Il faut saluer son éthique de travail, les personnes qui l'entourent et toute l'équipe. Personnellement, je suis reconnaissant de pouvoir faire partie de l'histoire de quelqu'un d'autre. »

Pour son premier match de la saison, Jayson Tatum a terminé avec 15 points (6/16

au tir, dont 3/8 à trois points), 12 rebonds et 7 passes décisives en 27 minutes. Une performance encourageante qui marque surtout la fin d'une longue période difficile pour l'ailier.

Le joueur a d'ailleurs tenu à rendre hommage à l'un de ses proches collaborateurs, son entraîneur personnel Nick Sang, qui l'accompagne à Boston depuis 2017.

« Il a joué un rôle essentiel », a souligné Tatum. « Durant ces dix derniers mois, je n'ai quasiment pas passé 48 heures sans le voir. Il était là au moment de ma blessure et à chaque étape de la rééducation. Je suis très reconnaissant d'avoir quelqu'un d'aussi dévoué à mes côtés. Il a travaillé sans relâche, contacté des spécialistes et veillé à ce que nous ne brûlions aucune étape. Il m'a poussé même lorsque je doutais ou que je n'avais pas envie de continuer. »

A.Amine



FOOTBALL

Emiliano Martinez dans le viseur de la Fédération anglaise !

Le footballeur le plus détesté de France est dans l'œil du cyclone en Angleterre. Gardien exceptionnel et toujours titulaire avec Aston Villa, Emiliano Martinez pourrait néanmoins être sanctionné par la Fédération anglaise de football dans les prochains mois. Très vigilante face à toutes les dérives liées aux paris sportifs, la FA a le portier argentin dans son viseur selon les dernières informations de The Athletic. A en croire les informations du média anglophone, le portier de 33 ans semble enfreindre les règles de la Fédération anglaise de football concernant la promotion des sociétés de paris.

Selon un communiqué de presse de « bplay », un site de paris sportifs argentin, Martinez est devenu ambassadeur de la marque il y a plus d'un an et demi. En Angleterre, les joueurs ont l'interdiction de promouvoir des activités de paris sportifs. A titre de comparaison, Yerri Mina, ancien joueur d'Everton, avait écopé d'une amende de plus de 10 000 euros pour avoir figuré dans une publicité télévisée en Colombie pour la société de paris colombienne Betjuego. Reste à savoir si l'addition sera salée pour Martinez alors qu'une enquête a été ouverte.

BAYERN MUNICH

Encore une inquiétude pour Manuel Neuer

Manuel Neuer a de nouveau inquiété le Bayern Munich lors de la victoire contre Gladbach (4-1). De retour après deux matchs manqués à cause d'une blessure à la jambe,

le gardien légendaire a été contraint de quitter le terrain dès la mi-temps, laissant Jonas Urbig prendre sa place. La blessure semble toucher à nouveau la même jambe, la gauche, qui avait déjà posé problème lors de la victoire à Bremen d'après Bild. Après le match, le directeur sportif Max Eberl a confirmé la vigilance du club : « La jambe gauche... nous devons voir ce que c'est. Peut-être juste une contracture. »

Malgré cette inquiétude autour de Neuer, les Bavarois ont assuré offensivement grâce à Luis Diaz, impliqué sur les deux premiers buts et auteur d'une prestation remarquable.

ATHLÉTISME

Le sprinteur américain Fred Kerley suspendu deux ans



Le sprinteur américain Fred Kerley a été suspendu pour avoir manqué trois contrôles antidopage hors compétition en l'espace de douze mois, a annoncé vendredi dernier l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU). L'AIU a précisé que ces absences constituent des manquements à l'obligation de localisation, conformément au Code mondial antidopage (CMA). Ce dernier exige des athlètes inscrits sur la liste de contrôle qu'ils fournissent quotidiennement leurs coordonnées afin de pouvoir être contrôlés sans préavis. Trois contrôles manqués ou trois manquements à l'obligation de localisation en une année peuvent entraîner une suspension allant

jusqu'à deux ans. Kerley (30 ans) a remporté la médaille d'argent du 100 mètres aux Jeux olympiques de Tokyo et la médaille de bronze à Paris en 2024. Il a également été champion du monde du 100 mètres en 2022.

L'Américain a rejoint les « Enhanced Games » en septembre, une décision prise alors qu'il était sous le coup d'une suspension provisoire de l'AIU pour de multiples manquements à ses obligations de localisation. Cet événement, qui autorise les athlètes à utiliser des substances dopantes interdites en compétition officielle, se déroulera le 24 mai 2026 à Las Vegas.

COUPE DU MONDE DE GYMNASTIQUE

KAYLIA NEMOUR DÉCROCHE L'OR À BAKOU

La gymnaste algérienne Kaylia Nemour a remporté, hier, la médaille d'or, lors de la deuxième étape de la Coupe du monde de gymnastique artistique féminine, disputée à Bakou, en Azerbaïdjan. La championne olympique s'est illustrée en finale des barres asymétriques, où elle a dominé la compétition en décrochant la première place avec un total de 15,233 points. Kaylia Nemour a obtenu une note de difficulté de 7,0, tandis que sa note d'exécution s'est élevée à 8,233, ce qui lui a permis de s'adjuger la médaille d'or lors de cette étape azerbaïdjanaise. L'étape de Bakou intervient après celle de Cottbus (Allemagne) disputée en février dernier, où la gymnaste algérienne avait déjà brillé en remportant la médaille d'argent à la poutre.

LIGUE 1 (22^e JOURNÉE/ACTE 2)

LA RÉVOLTE DE MAHIOUS ÉGAYE LA JSK !

Les trois premiers matchs de la 22^e journée de la Ligue 1 joués vendredi soir sont tous revenus aux équipes accueillantes, dont la JS Kabylie, l'ASO Chlef et le MC Oran, qui ont signé trois précieuses victoires à domicile.

La JS Kabylie a enfin renoué avec la victoire en recevant, dans son antre Hocine-Aït-Ahmed, le Paradou AC qu'elle a corrigé par 3 - 2. Cela faisait bien longtemps que les Canaris n'avaient pas goûté à une telle joie. Leur dernière victoire remonte en effet au 9 janvier dernier, alors qu'ils surprenaient le CR Belouizdad (0 - 1), au stade du 5-Juillet lors du dernier match comptant pour la phase aller de cet exercice. Ce jour-là, c'est Mahious, l'ancien Belouizdadi passé sous les couleurs des Jaunes et Verts, qui avait puni ses ex-coéquipiers pour offrir la victoire à la JSK. Avant-hier, c'est encore ce même Mahious qui ne fera encore une fois qu'à... sa tête pour donner encore une autre victoire à son équipe avec deux jolis heading bien piqués avec de clore son festival avec un troisième but inscrit malgré lui du pied cette fois sur penalty. Mahious a fait à lui seul la révolte de la JSK face au Paradou AC dans un match très ouvert qui aurait pu, par ailleurs, virer au cauchemar pour les Kabyles malgré l'exploit personnel de son buteur maison. En effet, malgré leur ascendant durant tout le match quasiment, n'empêche que les académiciens ont développé leur jeu habituel sans complexe, se permettant même de mettre en difficulté leur hôte sur des contres assassins. En témoignent ces deux buts marqués pour finalement perdre



certes mais avec les honneurs. Les buts de la rencontre ont été inscrits aux 7', 22' et 88' par Mahious pour la JSK et aux 27' et 90+2' par, respectivement, Kohili et Aït El Hadj pour le Paradou AC. En empochant les trois points du match, la JSK améliore son classement à la 6^e place avec 28 points et 4 rencontres en moins, tandis que le Paradou AC reste toujours menacé par la relégation à la 14^e place avec 27 points. Dans l'autre match joué à Chlef, l'ASO a réussi le plus important en gagnant (1 - 0) contre l'ES Sétif grâce à un but d'Avotor inscrit à la 78'. Au classement, l'ASO demeure toutefois à la 13^e place avec 25 points et l'ES Sétif à la 10^e place avec 26 points. Enfin, à Oran, le MCO s'est vraiment fait peur, face à l'USM Khenchela, jusqu'à quasiment la fin du match. Pour sa première sortie en tant que coach en chef officiellement, après son

intronisation à la tête du staff technique oranais, Chérif El Ouazzani n'a pas eu la mission facile. L'USM Khenchela, qui avait ouvert la marque dès la 24' par Etouga, a bien tenu tête aux Hamraoua qui n'ont pu égaliser qu'à la 86' sur un but d'Aliane. Une égalisation qui finira par ailleurs par être fatale pour la bande à Dziri qui cédera finalement une nouvelle fois sur ce second but oranais signé Bourdim à la 90+2'. En définitive, une fin de match désastreuse pour Khenchela et salutaire pour le MCO qui est revenu vraiment de très loin pour valider dans la douleur ce succès qui lui permet de s'accrocher au pied du podium à la 4^e place avec 33 points. L'USM Khenchela pointe à la 11^e place avec 25 unités.

entre deux vieilles connaissances, à savoir l'USM Alger et le CS Constantine. Un beau duel en perspective pour meubler cette soirée ramadanesque à partir de 22 heures, au stade du 5-Juillet. L'USMA, actuel 12^e avec 25 points et 4 matchs de retard, jouera, il est clair, pour gagner et améliorer sa position au classement. La rencontre lui servira également d'une bonne préparation face à un adversaire respecté à la veille de son quart de finale en Coupe de la CAF. Mais attention à l'issue, car un éventuel échec risque de contrarier sa situation et affecter le moral des troupes à la veille de ce rendez-vous continental, surtout que le CSC, actuel dauphin du leader avec 36 points, semble retrouver l'appétit des succès. La dernière rencontre de ce 22^e round opposera l'O Akbou (5^e, 32 points) chez lui à la JS Saoura (3^e, 34 points), en milieu d'après-midi. C'est là un match à la pousse-toi de là que je m'y mette, où le podium est en jeu. A signaler enfin que les trois duels restants, à savoir ES Mostaganem - MC Alger, ES Ben Aknoun - MC El Bayadh et Belouizdad - MB Rouissat, devaient se jouer hier.

Djaffar Chilab

RÉSULTATS PARTIELS

JS Kabylie 3 - Paradou AC 2
ASO Chlef 1 - ES Sétif 0
MC Oran 2 - USM Khenchela 1

Aujourd'hui

USM Alger - CS Constantine (22h00)
O Akbou - JS Saoura (15h00)

CLASSEMENT DES MEILLEURS BUTEURS

Mahious double tout le monde avec 9 buts

Le goleador de la Ligue 1, Aïmen Mahious, est de retour ! Longtemps décrié pour son efficacité perdue depuis le lancement de la saison, ce qui lui a valu d'ailleurs sa mise à l'écart même de la sélection des locaux emmenée par Bougherra, en Coupe arabe, au Qatar, l'attaquant de pointe des Canaris n'a pas pour autant baissé les bras. Au fil des matchs, il a fini par se refaire un mental graduellement et gravir le classement des buteurs du championnat sans vraiment faire de bruit. Du moins jusqu'à la dernière sortie de son équipe avant-hier soir où il s'est

distingué avec fracas en s'offrant son premier triplé de la saison face au Paradou AC à Tizi-Ouzou. Mahious s'est révolté d'un coup en inscrivant les trois buts de la JSK qui ont permis à cette dernière de l'emporter (3 - 2). Il offre ainsi une victoire à son équipe et améliore son capital buts de 9 réalisations qui le propulse désormais provisoirement buteur de la Ligue, dépassant sur son chemin les Zerrouki de l'ES Sétif (8 buts), Boutiche de la JS Saoura, Benhamouda du CRB et Abdelkader du Paradou AC (7 buts). D. C.

LFP

LA 23^e JOURNÉE FIXÉE POUR LE 13 MARS

La Ligue de football professionnel (LFP) a annoncé la programmation de la 23^e journée du championnat de Ligue 1 pour vendredi 13 mars 2026. Ce round sera toutefois amputé de deux matchs, à savoir MB Rouissat - CR Belouizdad et ES Sétif - USM Alger. Ces deux dernières rencontres sont reportées, en raison de l'engagement des deux clubs algérois en quarts de finale (aller) de la Coupe de la CAF. Le reste des rencontres se dérouleront comme suit : Paradou AC - MC Alger, au stade du 20-Août-1955, à 15h15, CS Constantine - ES Ben Aknoun à 22h00, USM Khenchela - JS Kabylie à 15h15, ASO Chlef - ES Mostaganem à 22h00, MC El Bayadh - O Akbou à 22h00 et JS Saoura - MC Oran à 22h00.

D. C.

USM ALGER - CS CONSTANTINE
L'AFFICHE DE LA SOIRÉE

La 22^e journée se poursuivra aujourd'hui encore avec deux affiches au menu, à commencer par cette belle empoignée

SÉLECTION DES JEUNES

Les U17 ont bouclé leur stage

La sélection nationale U17 a bouclé, en fin de semaine dernière, son avant-dernier stage de préparation du tournoi de l'UNAF, au Centre technique national de Sidi Moussa. Entamé le 25 février dernier avec la participation de joueurs évoluant dans le championnat national, ce regroupement a été envisagé dans le cadre des préparatifs en vue de ce tournoi de l'UNAF, qualificatif pour la prochaine Coupe d'Afrique des Nations, souligne la FAF. Pour mieux apprécier le travail qui a été fait, le staff technique a mis en examen son groupe, mardi soir, lors d'un match d'application au stade Mouloud-Zerrouki des Eucalyptus face à l'équipe U20 du MC Alger. A signaler que le sélectionneur national Amine Ghimouza d'ores et déjà fixé rendez-vous à ses protégés pour un autre stage prévu du 14 au 17 mars 2026. Les cadets s'envoleront ensuite pour Benghazi (Libye), où se déroulera le tournoi de l'UNAF du 22 mars au 5 avril 2026.

D. C.

LIBYE

Hocine Achiou prend les commandes d'Al-Shomooa SC

Finalement, l'ex-international algérien Hocine Achiou n'a pas tardé à trouver un nouveau club après le revirement des dirigeants de l'USM Khenchela qui ont renoncé à la dernière minute à officialiser son engagement. «Franchement, je n'ai rien compris, j'avais tout conclu avec le président, il ne restait que la signature du contrat, avant que je n'entende qu'ils ont engagé un autre staff », avait dénoncé d'ailleurs «El Haramy», la semaine dernière, bien après que Dziri et Haddou eurent déjà entamé leur mission à la tête de l'USM Khenchela. L'avenir lui prédestinait finalement une toute autre destination : la Libye. Le club libyen d'Al-Shomooa SC de la première League a annoncé, en effet, officiellement, l'engagement de l'ex-international algérien comme nouvel entraîneur en chef. Achiou a opté pour Abdelouahab Tizarouine, son ancien coéquipier à l'USM Alger, pour étoffer son staff comme premier adjoint. Al-Shomooa SC est actuellement 6^e du groupe 2 avec 9 points après 9 matchs joués.

D. C.



RAMALLAH (Cisjordanie occupée)

- Des colons sionistes ont agressé vendredi dernier un enfant palestinien dans le nord de la vallée de Jourdain, tandis que les forces sionistes ont mené une incursion dans la ville de Qalqilya en Cisjordanie occupée, selon des sources locales citées par l'agence de presse palestinienne Wafa.

GHAZA - Un enfant palestinien est tombé en martyr vendredi dernier sous les balles de l'armée de l'occupation sioniste dans le nord de la bande de Gaza, ont indiqué des sources locales citées par l'agence de presse Wafa.

BEYROUTH (Liban)

- Neuf personnes sont tombées en martyres dans des frappes aériennes sionistes dans la région orientale de la Bekaa, selon un bilan non définitif du ministère de la Santé libanais.

GENEVE

- Le système de santé dans la bande de Gaza, ravagé par plus de deux ans d'agression sioniste génocidaire, est au bord de la rupture, a alerté vendredi dernier la directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Hanan Balkhy.

ABIDJAN - La Côte d'Ivoire et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) ont signé un programme de coopération d'un montant de 75 millions de dollars visant à transformer le défi démographique en levier de croissance sur la période 2026-2030.

JUBA - L'armée sud-soudanaise a ordonné vendredi dernier aux forces de la mission onusienne au Soudan du Sud (Minuss) et aux ONG présentes dans une zone tenue par l'opposition de "se retirer immédiatement" en amont "d'offensives militaires".

CRASH D'UN AVION MILITAIRE À BOUFARIK LE BILAN S'ÉLÈVE À QUATRE MARTYRS

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a annoncé, hier, que le bilan du crash d'un avion de transport militaire survenu à la base aérienne de Boufarik dans la 1^{re} Région militaire s'est alourdi à quatre martyrs.

Dans un communiqué rendu public, le ministère précise que l'appareil, de type "1900 BE", s'est écrasé jeudi dernier sur la

piste de la base aérienne de Boufarik. L'accident avait initialement entraîné le décès de deux membres de l'équipage. Cependant, deux autres cadres de l'équipage, grièvement blessés lors du crash, ont succombé à leurs blessures vendredi dernier, portant ainsi à quatre le nombre total de martyrs dans ce tragique accident.

Face à cette douloureuse épreuve, le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a présenté, en son nom et au nom de l'ensemble des cadres et personnels de l'ANP, ses sincères condoléances et sa profonde compassion aux familles des victimes.

LE PRÉSIDENT TEBBOUNE PRÉSENTE SES CONDOLENCES

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présenté ses condoléances hier aux familles des victimes du crash d'un avion militaire survenu jeudi à Boufarik, a indiqué la présidence de la République. «C'est avec une profonde tristesse et une grande affliction que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, a appris le décès de deux autres cadres, parmi les blessés de l'accident du crash de l'avion de transport militaire survenu avant-hier au niveau de la 1^{re} Région militaire, portant ainsi à quatre le nombre de cadres tombés

en martyrs dans ce tragique accident», a écrit la présidence de la République. «Face à cette immense perte, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, exprime ses sincères condoléances aux familles des martyrs, implorant le Tout-Puissant de les envelopper de Sa vaste miséricorde, de les loger dans Ses jardins spacieux et d'accorder à leurs proches patience et consolation, et souhaite un prompt rétablissement aux blessés restants. Nous appartenons à Dieu et à Lui nous retournons», a-t-elle ajouté.



3^e SESSION DES CONSULTATIONS POLITIQUES ALGÉRO-TURQUES

IMPORTANTES ÉTAPES ACCOMPLIES DANS LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, M. Lounès Magramane, a coprésidé, vendredi dernier à Istanbul, avec le vice-ministre des affaires étrangères de la République de Turquie, M. Musa Kulaklikaya, les travaux de la troisième session des consultations politiques algéro-turques, a indiqué un communiqué du ministère. A cette occasion, les deux parties ont salué "les liens historiques et le niveau exceptionnel atteint par les relations algéro-turques au cours des dernières



années", tout en se félicitant "des importantes étapes accomplies dans le renforcement du partenariat les unissant dans divers domaines, notamment économique et commercial", précise le communiqué. Ces consultations ont également permis "de passer en revue le calendrier des

prochaines échéances bilatérales et d'examiner les moyens d'en tirer pleinement parti afin de renforcer les relations de coopération et de partenariat, conformément à la vision et à la volonté du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et de son frère, le président de la République de Turquie, M. Recep Tayyip Erdogan", ajoute le communiqué.

Au cours de ces consultations politiques, "les deux parties ont échangé leurs vues et analyses, conformément aux traditions de consultation établies entre les deux pays, sur plusieurs questions régionales et internationales d'intérêt commun, en particulier les développements de la situation dans le Moyen-Orient et les territoires palestiniens occupés, ainsi que la question du Sahara occidental et la région du Sahel", conclut le communiqué.

SAHARA OCCIDENTAL

TOUT RÈGLEMENT DU CONFLIT EST TRIBUTAIRE DU DROIT DES SAHRAOIS À L'AUTODÉTERMINATION

Le Premier ministre de la République arabe sahraoui démocratique, M. Bouchraya Hamoudi Bayoun, a affirmé que le peuple sahraoui continue de résister et de se battre cinquante ans après la proclamation de son État. Dans une interview accordée, la semaine dernière, au journal espagnol *El Salto Diario*, le Premier ministre sahraoui a estimé que le 50^e anniversaire de la proclamation de la République sahraoui constitue un témoignage indéniable de la résilience du peuple sahraoui face aux « politiques d'annexion et aux tentatives de soumission orchestrées par le régime du Makhzen depuis le début du conflit ». Il a souligné que tout processus visant à résoudre le conflit du Sahara occidental ne saurait être considéré comme légitime ou durable sans le consentement du peuple sahraoui, à travers l'exercice de

son droit inaliénable à l'autodétermination. L'intervenant a également noté que, malgré les difficultés, le peuple sahraoui est parvenu à édifier des institutions étatiques couvrant plusieurs domaines essentiels, notamment l'éducation, la diplomatie et l'organisation sociale. Le Premier ministre sahraoui a également relevé que toutes les tentatives visant à imposer des solutions en dehors du cadre du droit international ont échoué, qu'il s'agisse de la voie militaire ou de projets politiques ne reconnaissant pas le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Il a réaffirmé que l'expérience a démontré qu'aucun règlement ne peut aboutir s'il n'est pas fondé sur la volonté du peuple sahraoui, insistant sur le fait que le respect du droit international demeure la seule voie susceptible de mettre un terme à ce conflit de longue

date. Dans le même contexte, M. Bayoun a affirmé que les autorités marocaines ont intensifié l'usage de drones dans le cadre du conflit, soulignant que ces appareils n'ont pas été utilisés uniquement contre des objectifs militaires, mais également contre des civils dans les zones libérées. S'agissant du processus politique, il a indiqué que le Front Polisario demeure ouvert à toute « démarche diplomatique sérieuse visant à mettre fin au conflit », à condition qu'elle s'inscrive dans le respect du droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions des Nations unies. Il a toutefois averti que « toute tentative de contournement de ce principe ne ferait que prolonger la crise et approfondir les tensions dans la région ». Le responsable sahraoui a également affirmé que « la dignité du peuple sahraoui réside dans le droit de vivre librement, à l'abri de

toute occupation », soulignant que les Sahraouis « subissent une surveillance sécuritaire stricte et une répression constante de la part des autorités marocaines dans les territoires occupés ». Il a conclu en affirmant que la poursuite de ces politiques « ne brisera pas la volonté des Sahraouis, qui restent attachés à leur droit légitime à la liberté et à l'indépendance ». À l'heure où le conflit du Sahara occidental demeure l'un des dossiers de décolonisation les plus anciens inscrits à l'agenda international, les déclarations du Premier ministre sahraoui appellent que la question centrale reste inchangée : celle de la reconnaissance effective du droit du peuple sahraoui à décider librement de son destin, conformément aux principes du droit international et aux résolutions des Nations unies.

Abir Menasria